

**CHRONOLOGIE ET REPERCUSSIONS INSTITUTIONNELLES
DE L'ESCALADE DES PRESSIONS INTERNATIONALES
SUR LES PARADIS FISCAUX ET LE SECRET BANCAIRE**

1. Je commencerai par les **répercussions institutionnelles** :

Sous le coup des pressions fiscales internationales, la structure institutionnelle de l'OCDE s'est densifiée.

Originellement, cette Organisation fut la cheville ouvrière des travaux en matière fiscale, fournissant modèles et données issus de son

- Comité des affaires fiscales et de son
- Sous-groupe sur les pratiques fiscales dommageables.

Mais avec la montée des pressions fiscales, d'autres organes ont été créés.

Ainsi :

- En 2000, le « Forum Mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales ».

Ce Forum compte maintenant près de 90 pays, soit les 31 Membres de l'OCDE, 4 Observateurs au Comité des affaires fiscales (Argentine, Chine, Russie, Afrique du Sud), auxquels s'ajoutent des juridictions remplissant les critères de définition de paradis fiscal et autres centres financiers, plus une série d'Organisations internationales.

- En 2004, un Sous-groupe sur les « Level Playing Field issues » reçoit mandat d'établir un environnement global équitable.
- En 2009, un « Peer Review Group » se voit chargé d'examiner le cadre légal et la régulation des différentes juridictions, d'évaluer l'application pratique des standards et d'étudier les instruments légaux servant à l'échange d'informations.
- Enfin, en septembre 2009, le Forum Mondial de l'OCDE s'est entendu pour soumettre à l'approbation du Conseil de l'OCDE les points suivants :
 - Extension du nombre des membres du Forum Mondial de l'OCDE. Il est prévu de faire figurer ce Forum à la partie II du Budget de l'OCDE. Le secrétariat sera assuré par des fonctionnaires OCDE et non-OCDE.

- Il est conçu comme un organisme prenant ses décisions par consensus, mais de telle manière que le veto d'une juridiction ne puisse faire obstacle au consensus ! Cette clause est contraire aux statuts de l'OCDE.
- Création d'un Comité de direction de 15 membres, sous Présidence australienne, avec participation suisse.
- Etablissement d'un mécanisme de revue par les pairs.

J'ajoute que le G20 a fait appel à d'autres enceintes internationales (standards prudentiels et de régulation, lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, GAFI) pour qu'elles identifient de leur point de vue les juridictions non coopératives et proposent d'éventuelles sanctions contre elles.

Ce survol illustre le renforcement du tissu institutionnel pour accroître les pressions sur les paradis fiscaux et le secret bancaire.

2. Chronologie des principales réunions internationales traitant du secret bancaire

Parmi les nombreuses réunions consacrées aux paradis fiscaux et au secret bancaire, quelques-unes furent décisives.

Ainsi :

- **1996 (G7 Lyon).** Les travaux de l'OCDE essaient vers cette Organisation qui, en les endossant, leur donne une visibilité politique.
- **1998.** Sortie du rapport OCDE sur la concurrence fiscale dommageable. Ce rapport définit imprécisément les notions de pratique fiscale dommageable et de paradis fiscal.
- **2000.** Sortie du rapport OCDE « *Vers une coopération fiscale globale* ». Le « *Forum mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales* » est issu de ce rapport, qui fut ensuite avalisé par le G8, le G20, l'UE et l'ONU. Ce Forum édicte des standards pour placer les différentes juridictions sur un pied d'égalité.
- **2002.** Le Forum mondial publie son « *Modèle de convention fiscale sur le revenu et la fortune* » dont la dernière mise à jour date de 2008. C'est dans ce Modèle que figure l'article 26 sur l'échange de renseignements que nous avons adopté en catastrophe en mars 2009. Ce Modèle sert aussi de fondement aux Conventions de double imposition.
- **2008.** Conférence ad hoc de Bercy, convoquée par les Ministres des Finances français et allemand, avec la complicité douteuse de l'OCDE. 17 Etats y participeront. La Suisse, le Luxembourg et l'Autriche pratiquèrent, à leurs dépens, la politique de la chaise vide. L'OCDE s'y vit invitée de compléter et réactualiser sa liste des paradis fiscaux non coopératifs. Cette liste, que l'OCDE avait déjà préparée de connivence, fut communiquée deux jours plus tard.

- **Mars 2009.** Le G20 invite toute une série d'enceintes internationales à alimenter les pressions fiscales à partir de leur optique (lutte contre le blanchiment d'argent, financement du terrorisme, GAFI, organes de révision, standards prudentiels).
- **Avril 2009, Londres.** Le G20 se déclare prêt à prendre des sanctions contre les juridictions non coopératives et les paradis fiscaux. C'est dans le communiqué de cette réunion que figure la fameuse phrase : « *L'ère du secret bancaire est révolue* ».
- **Avril 2009.** Siégeant en même temps que le G20, le Forum mondial de l'OCDE publie la liste des pays qui ne respectent pas les standards internationaux d'échanges de renseignements fiscaux. La Suisse figure sur la liste grise.
- **Juin 2009, Berlin.** Conférence ad hoc organisée par les Ministres des Finances allemand et français. 19 pays participent, avec, cette fois, la Suisse. Ses décisions principales sont les suivantes :

Les Ministres demandent le maintien de la dynamique enclenchée, de façon à amener l'ensemble des juridictions qui ont pris des engagements à les respecter.

Ils approuvent la mise en œuvre d'une évaluation de l'efficacité de l'échange de renseignements fondée sur une procédure de revue par les pairs.

Ils approuvent l'établissement d'une liste de mesures de rétorsion que les Etats participants pourront déclencher contre les juridictions qui ne respecteraient pas leurs engagements.

Enfin, les pays participants formulent le souhait d'explorer la situation des entités pour lesquelles l'information n'est pas toujours possible, du type trusts, fondations ou compagnies offshore.

- **Septembre 2009, Mexico.** Réunion du Forum Mondial. 70 juridictions participent.
- **Septembre 2009, Pittsburgh.**

3. Conclusions et enseignements de cette séquence d'évènements

- a) C'est à l'occasion du G7 siégeant à Lyon en 1996 que les pressions sur le secret bancaire sont sorties du cadre de l'OCDE. On y parla en effet de concurrence fiscale dommageable.
- b) D'autres Organisations les ont ensuite reprises et amplifiées (G8, G20, réunions ministérielles ad hoc de Bercy et Berlin, Organisations de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, financement du terrorisme, GAFI).
- c) Le ton des communiqués de presse s'est fait de plus en plus incisif et la cadence des réunions internationales s'est accélérée (1 en 1998 ; 9 en 2009).

- d) Tant que les pressions se cantonnaient dans le cadre de l'OCDE, la Suisse a pu s'y opposer, en réservant sa position ou en menaçant d'opposer son veto.
- e) La transparence et la légitimation institutionnelle des différentes démarches internationales ont laissé à désirer. La Suisse pourrait, me semble-t-il, légitimement demander une enquête juridique pour abus, voire mésusage de pouvoirs.

* * *

